[illegible]le de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 6 JANVIER.

UNE INAUGURATION DE CHEMIN DE FER AU JAPON.

On écrit de Yokohama (Japon), le 23 octobre :

Le grand œuvre de la création du premier chemin de fer de l'extrême Orient est enfin complétement terminé. L'impatience publique, surexcitée par de nombreuses promesses d'ouverture prochaine de la dernière partie de cette voie, est satisfaite et rien ne manque plus, quant à présent du moins, au bonheur des populations de Yokohama et de Yédo. L'accomplissement qu'on fait aussi considérable devait naturellement donner lieu à une manifestation grandiose, et la nouvelle que la ligne serait inaugurée par le micado lui-même, a été le signal d'une joie unanime. De grands préparatifs avaient été faits pour donner à cette solennité un caractère imposant, et nous sommes sincères en disant que nous avons assisté à la plus grande cérémonie qui ait eu lieu au Japon depuis l'ouverture de ce pays aux étrangers. Le ciel lui-même, qui depuis quelque temps se montrait d'une maussaderie larmoyante, a voulu prendre part à la fête; il s'est soudainement rasséréné et un brillant soleil est venu, de ses rayons, illuminer l'allégresse générale. Un bon augure a été tiré immédiatement de ce changement subit et bon nombre de Calchas japonais en ont conclu que c'était la bénédiction du Très-Haut qui se répandait manifestement sur Sa Majesté et sur le travail gigantesque qu'elle venait inaugurer. Ne voyant aucun mal à cela, nous avons bien voulu nous laisser convaincre, demandant seulement à ce que cette bénédiction s'étendît à tous ceux qui, de près ou de loin, ont pris une part, quelque petite qu'elle soit, à cette entreprise.

De grands préparatifs avaient été faits par les administrations du chemin de fer aux gares de Yé-lo ou Shimbashi et Yokohama pour recevoir dignement le mikado.

Les fleurs les plus rares, les plus riches tapis, les décorations les plus splendides avaient été prodigués, se mêlaient harmonieusement à de nombreux pavillons, parmi lesquels se faisaient principalement remarquer le grand pavillon impérial et celui du ministère des travaux publics. En somme, à Yokohama comme à Yédo, l'aspect était magnifique.

Un train spécial, parti de Yokohama pour Yédo, à huit heures du matin, portait les ministres européens, leurs secrétaires et quelques personnes heureusement privilégiées (il y aura toujours des privilégiés) qui devaient rejoindre à la suite de Sa Majesté pour tout le cours de la cérémonie.

A l'heure dite, le mikado descendait de son carrosse de gala et montait sur la plateforme de la gare, où le reçurent en si[illegible] le ministre des travaux publics et le directeur général des chemins de fer. Sa [illegible] avec élégance les spectateurs à dif[illegible] rejoints, il arriva à la grande salle où l'attendaient les ministres étrangers au salut desquels il répondit courtoisement, avec beaucoup de sang-froid et sans le moindre embarras. Là, il reçut directement des mains du directeur général, sur un plateau richement laqué, le [illegible] du chemin de fer qu'il lui passer en[illegible] un officier à ses côtés. A l'exception des officiers japonais attachés à l'a[illegible] un service régulier tous portaient le costume national.

Quant au costume du mikado lui-même, [illegible] soit peu dérouté nos recherches, [illegible] il ressemblait peu à ce que nous [illegible] jusqu'ici du vêtement officiel japonais.

Pour coiffure un bonnet plat, sous lequel les cheveux étaient ramenés de dessus le front et que dominait un ornement fait délicatement de gaze, très flexible, de deux pieds de long et s'inclinant [illegible]; il était couvert d'une tunique de riche brocard de couleur d'ambre [illegible] clair. Par derrière une espèce [illegible], partant de dessous le gilet, se divisait en deux longues écharpes de soie rouge allant aux mains des porteurs de [illegible]. Ses hakamas étaient de riche soie blanche et ses chaussures de forme [illegible] étaient splendidement brodées. La contenance du mikado révélait beaucoup d'assurance, sans rien d'orgueilleux ou de [illegible], son regard était expressif et sa [illegible] était amplement ce que son visage pouvait avoir de défectueux.

Durant tout le trajet, son attention se portait avec beaucoup d'intérêt sur les décorations et installations faites en l'honneur de l'inauguration. A Yokohama surtout, il parut agréablement surpris. Reçu par M. Cargill, le directeur, en costume d'atchef écossais, vieille garde du corps et Écosse, costume d'un à-propos difficile à saisir, il se dirigea vers la salle centrale où les consuls lui furent présentés et où il fut harangué par le comte Té d'Ortiani, doyen du corps diplomatique, et par M. Marshall, délégué des résidents étrangers à Yokohama.

Vinrent après cinq Japonais, délégués des marchands indigènes, qui, cette fois ne se [illegible] guère, il n'y a encore que quelques [illegible] qu'il leur serait donné de par[illegible] debout à leur empereur. La voix tremblante de leur orateur semblait du reste [illegible] encore sous l'influence des vieilles [illegible]. Le gouverneur de Kanagawa [illegible] réponse pour Sa Majesté.

Là se terminait le programme de Yokohama. Le mikado quitta donc l'estrade [illegible] son cortège et prit la route du retour. [illegible] arrivé à Yédo, il déclara le chemin [illegible] officiellement ouvert, au trône, [illegible] avoir adressé quelques mots d'en[illegible] aux officiers inférieurs du Kobusho.

Il prit enfin la route de son palais dans son carrosse de gala, et dans un lunch précédé au Hama Goten prit congé des ministres étrangers et officiers d'État.

Le départ du mikado de l'estrade de Yokohama fut suivi d'une scène qui nous [illegible] combien est fervent encore le fétichisme japonais. Sans cris, sans dispute, tout au si tant, mais avec une activité extraordinaire, quantité de Japonais s'élancèrent sur l'estrade, et du trône et du tapis [illegible] restait plus pièce lorsque la police, [illegible] prompte cependant, arriva pour y mettre bon ordre. Les porteurs de ces amulettes voyageront sans doute avec plus de sécurité que leurs compatriotes moins heureux. "Il n'y a que la foi qui sauve," en japonais.

Nous apprenons que le mikado a été tellement charmé de l'inauguration officielle du chemin de fer, qu'il a donné des ordres pour une inauguration officielle des télégraphes, quand ils seront terminés. Sa Majesté aurait manifesté son désir d'envoyer ce jour-là des télégrammes à tous les souverains d'Europe et d'Amérique.

Tribunaux.

M. et Mme Gustave Fould habitaient, pendant la Commune, un appartement place Vendôme, porte à porte avec l'état-major de la garde nationale. Les diverses aventures que leur a occasionnées ce voisinage les ont empêchés de jouir de leur appartement. Aussi, quand leur propriétaire, Mme d'Orglandes, est venue leur réclamer le terme de juillet, ont-ils refusé de le payer, alléguant que n'ayant pas pu user de la chose louée, ils ne devaient pas de loyer.

Cette contestation est venue, il y a quelques jours, devant la sixième chambre civile.

Me Limet, avocat de M. et Mme Gustave Fould a exposé ainsi l'affaire :

L'appartement de M. Fould a été occupé, vers la fin de mars, par le fameux colonel Brunel et toute sa bande. A ce moment M. Fould était absent, il était parti après l'armistice pour aller poser sa candidature dans les Basses-Pyrénées.

Mme Fould, restée seule dans l'appartement, non seulement a été impuissante à faire respecter ses foyer, mais encore a été exposée aux brutantés des envahisseurs, qui la prenant pour la veuve du ministre, [illegible] parlaient rien moins que d'une exécution sommaire, représaille des iniquités [illegible] hées à ce serviteur de l'empire.

Heureusement un avis plus humain prévalut, et on se borna à l'arrêter et à la conduire à la préfecture de police, où après [illegible] d'angoisses, elle fut, grâce à l'intervention de M. Rochefort, rendue à la liberté.

Essayer de rentrer chez elle après cette [illegible] eût été chose folle; Mme Fould s'en garda, comme bien l'on pense, et elle [illegible] rien de plus pressé que de s'enfuir, [illegible] dans son appartement sa femme de chambre Maria, qui fut chargée de [illegible] autant que possible à ce que le [illegible] et les objets d'art fussent respectés par les fédérés.

Le colonel Brunel et sa troupe, après y [illegible] tenu garnison assez longtemps, furent ensuite remplacés par des "marins de la Commune," qui étaient encore en possession des lieux quand l'armée de Versailles fit sa rentrée dans Paris.

A ce moment, les marins disparurent, mais le colonel Brunel, sort qu'il comptât sur l'humanité de Maria, soit que celle-ci [illegible] fût sous sa dépendance à raison [illegible] du vainqueur qu'aurait exercé [illegible] pendant cette cohabitation forcée [illegible] Maria a toujours opposé une [illegible] absolue, le colonel Brunel, dis-je, [illegible] d'être pris et passé [illegible], se présenta à Maria et obtint qu'elle lui ménageât une ca[illegible] dans l'appartement de Mme Fould. Cependant, les soldats libérateurs s'a[illegible], pénétrant dans les hôtels occu[illegible] les insurgés et arrêtant ceux qui [illegible] pas eu le temps de fuir.

La présence du colonel Brunel avait été [illegible] par le voisinage; des recherches [illegible] été faites dans tout l'hôtel d'O[illegible]; Maria, interrogée, avait répondu [illegible] ignorait où il pouvait être.

Les investigations les plus minutieuses [illegible] amené aucun résultat, et la [illegible] allait se retirer, lorsqu'un officier [illegible] garde nationale fouillant de l'épée [illegible] d'un placard, dans lequel [illegible] accrochés des vêtements de femme, [illegible] sentit tout à coup une résistance et [illegible] un cri terrible; c'était Brunel [illegible] caché et immobile, avait été touché [illegible] pointe.

Saisi par les soldats, il fut poussé dans la chambre à coucher de Mme Fould et fusillé à la minute.

Quant à Maria, soupçonnée d'être la complice de l'homme dont elle avait cherché à protéger la vie, elle dut partager son sort. Entraînée à son tour sur le lieu de l'exécution, on lui tira quatre coups de revolver dans la tête, et elle tomba inanimée.

Les scellés furent mis alors sur la porte de la chambre à coucher et ce ne fut que quelques heures après qu'une civière fut amenée pour emporter les deux cadavres.

Mais, au moment où le corps de Maria était soulevé du sol, un mouvement, un geste révélèrent qu'elle n'était pas tout à fait morte. On la soigna, elle reprit connaissance; quelques jours après, elle revint à la vie, et aujourd'hui elle est si bien guérie, que ses maîtres, sans s'occuper de ce qui s'est passé, l'ont reprise à leur service.

Mais on comprend que Mme Fould n'ait pas voulu continuer à habiter un appartement qui avait été le théâtre d'un tel drame. On admet aussi qu'elle refuse de payer les trois mois de loyer pendant lesquels son appartement lui a attiré de cruels désagréments.

Après l'exposé de cette tragique odyssée, Me Forest, l'avocat de Mme d'Orglandes, la propriétaire, a pris la parole pour demander le payement du terme de juillet :

Pourquoi, a-t-il dit, M. Fould a-t-il laissé sa femme seule, à la merci des fédérés?

Mme d'Orglandes en est-elle la cause? Il est vrai que Mme Fould a été très maltraitée. M. Rochefort, heureusement, l'a fait mettre en liberté, et elle a bien fait de ne pas retourner dans son appartement. Mais ce n'est pas le voisinage de l'état-major de la garde nationale qui a été la cause du trouble apporté à sa jouissance, et c'est uniquement son nom qui rappelait aux fédérés un serviteur de l'Empire. Et la preuve c'est que les autres locataires de la maison ont payé leurs termes et sans réclamations aucunes, et n'ont pas été troublés dans la jouissance de leurs appartements. M. Edouard Fould, le frère et beau-frère des adversaires, lui-même, n'a pas été inquiété, pas plus que M. Crépon, l'agent de change, qui est resté avec son père tout le temps de la Commune dans son appartement. Pourtant, ces trois personnes habitaient la même maison que Mme Fould.

Une autre cause des violences qu'a pu redouter Mme Fould, tient à l'imprudence de sa femme de chambre, d'origine allemande, qui, même après l'insurrection, cachait encore Brunel.

Toutes les conséquences de ces faits doivent être subies par M. et Mme Fould, et non par Mme d'Orglandes.

Le tribunal, considérant que pendant la plus grande partie du terme couru, du 1er avril au 1er juillet 1871, Mme Fould a été mise, par un fait de force majeure, dans l'impossibilité de jouir de l'appartement dont elle est locataire; que cet appartement a été, en effet, occupé par les bandes insurrectionnelles et affecté à leur usage exclusif; considérant qu'il n'est aucunement justifié qu'un fait imputable à la dite dame ait été cause de l'obstacle qui a été ainsi apporté à l'exercice de son droit; considérant enfin que les loyers sont le prix de la jouissance, a déclaré bonnes, valables et libératoires les offres réelles faites par Mme Fould, a débouté Mme d'Orglandes de sa demande, et l'a condamnée aux dépens.

La cour d'appel de Toulouse vient de juger l'affaire de l'*Emancipateur*, poursuivi pour n'avoir pas déclaré le vrai nom de son imprimeur. Duportal condamné à 500 francs d'amende; Savy condamné à 3,000 francs, *Emancipateur* supprimé.

Variétés.

LES MAITRESSES DE GŒTHE.

Après avoir reproché à Gœthe, les uns son naturalisme, les autres son égoïsme, ceux-ci son éclectisme, ceux-là son indifférence en face des souffrances de la patrie, ses compatriotes se sont unis dans une admiration sans réserve, et les voilà en route pour le fétichisme.

"Vous êtes un homme, monsieur Gœthe," lui disait Napoléon à Erfurth. L'homme, invectivé et méconnu par beaucoup de ses contemporains, est passé peu à peu demi-dieu. Wieland l'avait déjà salué de ce nom, puis dieu tout à fait. Ses statues couvrent le sol allemand, et si Schiller n'était pas là pour lui faire quelquefois pendant, le touriste ignorant pourrait croire que la pléiade allemande ne compte qu'une seule étoile.

Mais qu'est cela au prix des montagnes de gloses, des débauches de commentaires qui vont s'amoncelant sans cesse autour de ses moindres productions? Et ce n'est pas *Faust* seulement et *Werther* sur lesquels s'acharne l'infatigable exégèse, mais les œuvres secondaires, telles que les *Affinités électives* ou la *Fille naturelle*.

L'avons-nous assez aimée, nous aussi, cette Allemagne de Gœthe et de Schiller! Avec quel enthousiasme n'avons-nous pas accueilli parmi nos dieux littéraires le grand patriarche de Weimar! Depuis le jeune homme au *frac bleu*, à la *culotte jaune* et aux *bottes à revers*, tel qu'il nous apparaissait dans *Werther*, jusqu'à la robe de chambre en flanelle blanche qui enveloppait l'auteur du second *Faust*, nous avons tout admiré, même ce que nous ne comprenions pas, et ce second *Faust*, un maquis de symbolismes, a trouvé chez nous des fanatiques.

Est-ce à dire qu'il faille rabattre de notre admiration et reprendre nos éloges? Ce n'est pas notre pensée. "J'ai marché dans bien des chemins; nul ne m'a vu dans le chemin de l'envie." La France peut s'approprier cette parole de Gœthe, et se rendre le même témoignage. Mais c'en est fait de l'enthousiasme et de la sympathie, et de longtemps ces sentiments ne se ranimeront à nos études.

Michelet a tranché paradoxalement le dix-septième siècle en deux parts; Louis XIV avant la fistule, ou l'ère des triomphes, Louis XIV après la fistule, ou l'époque des désastres. Nous sommes un peu dans la situation de Louis XIV; nous ne pouvons plus voir l'Allemagne tout à fait du même point de vue et avec la même humeur.

Du moins, restons justes envers Gœthe. Il a versé trop de pensées sur le monde, il a trop aimé la vérité et la liberté individuelle, il a montré trop d'éclectisme en tout genre, et il a traité avec trop de justice notre littérature pour que nous lui marchandions la gloire. Comme on lui reprochait de n'avoir point eu de haine contre la France: "Enfin nous, disait-il à son fidèle Eckermann, je ne haïssais pas les Français, et quoique je remerciasse Dieu de nous en avoir délivrés. Comment, moi pour qui la civilisation et la barbarie sont des choses d'importance, comment aurais-je pu haïr une nation qui est des plus civilisées de la terre et à qui je dois une si grande part de mon propre développement?" En lui conservant notre culte, nous sommes sûrs de nous honorer un ennemi.

D'ailleurs, nous n'avons pas à rééditer une étude sur Gœthe, et même, dans ce livre sur ses maîtresses, qui est l'histoire de ses œuvres autant que celle de son cœur, nous ne prendrons qu'un épisode.

On connaît ses procédés de pensée, qu'il puisait du reste avec la plupart des écrivains d'imagination. Loin d'éviter les émotions, il les recherchait et les absorbait par toutes ses fibres. Mais il s'écoutait sentir, et au fur et à mesure que les impressions se produisaient, il les notait. C'était au moment où leur acuité et lors qu'elles devenaient douloureuses qu'il les étudiait avec le plus de soin. On d'autres succombent, ces âmes-là dominent. Le gravier qui nous fait choir tout de notre long leur fait buter à peine; ils repartent plus rapides et plus légers. Pour peu qu'un sujet de drame, de roman ou d'élégie bourdonne alors dans la cervelle de ces poètes, passions, joies et souffrances, aussitôt personnifiées, iront naturellement s'y encadrer.

Méfiez-vous, mesdames, on vous l'a dit déjà, de l'amour des poètes et des romanciers; au moment où vous les croyez fous de douleur, où ils parlent de fuir au désert, de se tuer, que sais-je, intérieurement ils prennent des notes, ils classent leurs sensations et les vôtres. Rentrés au logis, ils mettent le tout au net, et leur émotion s'écoule par le bec de leur plume. A mesure que le papier se remplit, le cœur se vide, si bien que ce cœur, que vous croyiez tout vôtre, est désormais libre et prêt à de nouvelles aventures. On vous l'a dit; ils n'ont de vraie maîtresse que le public. Mais vous voulez tenter la lutte.

Regardez donc avec quelle aisance Gœthe, dominant ses amours et surmontant les crises. C'est merveille de le voir, dès le lendemain, "reconquérir le calme de l'esprit et du cœur, et sortir de la trais et dispos, rapportant de son aventure un sujet de drame ou de poème."

Emilie et Lucinde, les deux sœurs rivales de Strasbourg, deviendront les héroïnes du drame de *Stella*. L'adorable Frédérique Brion, la fille du pasteur de Sesenheim, trompée par son jeune amant, à qui elle gardera, la pauvrette, amour et fidélité jusqu'à la mort, s'incarnera dans Marguerite, dans la Marie de *Gœtz de Berlichingen*, dans la *Claire d'Egmont*, et vraiment c'est tout ce que Gœthe peut faire pour elle.

Dira-t-on qu'il n'a pas aimé, ou qu'il n'a aimé que faiblement? Mais non, les mémoires, les lettres, tous les documents abondent pour prouver qu'il a aimé avec transport, qu'il s'est conduit en homme vraiment épris. Il a même éprouvé des remords. Seulement il s'en est délivré par la poétique confession de *Clavijo* et par maintes chansons.

"Poésie est délivrance." Voilà le mot. Pour Lilli, la jolie est coquette Lilli, il s'est soulagé des tourments qu'elle lui a causés dans sa correspondance avec la comtesse Auguste de Stolberg. Une bien étrange correspondance que celle-là, commencée et poursuivie pendant cinquante ans entre deux personnes qui ne se sont jamais vues.

Torquato Tasso l'a allégé des soucis et du joug que voulait faire peser sur lui la froide et altière Mme de Stein. Le délicieux épisode de *Mignon*, dans *Wilhelm Meister*, a retracé le charme fascinateur de la danseuse de corde de Venise. Ainsi des autres.

Mais c'est avec la fameuse Charlotte de *Werther* que Gœthe, tout en se montrant noble et loyal ami, fit surtout preuve de cette fermeté d'âme ou, si l'on veut, de cette facilité à se détacher, de cette dextérité — s'il y mêla! aussi du courage—à retirer son épingle du jeu.

Il faut lire dans M. Blaze de Bury les détails si bien contés de cette histoire. A n'en retenir que les traits principaux, on voit que Charlotte, fiancée à Kesther, un vrai "bourgeois" au sens romantique du mot, mais à l'âme simple et confiante, s'était laissée entraîner à partager avec Gœthe, devenu l'hôte et l'ami des jeunes fiancés, un sentiment non précisé, mais assez tendre pour que ni l'un ni l'autre ne put s'y tromper. Cette idylle charmante, et — bien allemande — qui eut pour théâtre la jolie vallée de la Lahn, et la jolie petite ville de Wetzlar qu'encombraient les perruques des conseillers de la Cour d'appel du Saint-Empire, est dans le roman ce qu'elle fut en réalité. On vivait dans une parfaite communauté d'émotions et d'idées. Mais ce ménage à trois était sauvé du ridicule et du scandale par la dignité morale des deux jeunes gens et de la jeune fille.

Quand Gœthe s'aperçut que le danger devenait trop pressant, il prit son courage à deux mains et s'éloigna. Croyez que dès le lendemain le livre de Werther germait dans son cerveau. Un autre, peut-être, il sans doute, se serait tué.

Et tout en composant ce personnage, ses rêveries et ses tristesses s'évaporaient par les chemins. Deux jours plus tard, à Coblentz, il contait fleurette à la belle Maximilienne de La Roche.

Lequel, du fiancé ou de l'amant, était aimé de Charlotte?

M. Blaze de Bury, qui pose la question, répond: ni l'un, ni l'autre. Et je crois qu'il est dans le vrai. La douce Charlotte appartenait à la légion des femmes froides, et, dans les catégories trop étroites créées par M. Dumas fils, elle aurait occupé une place intermédiaire entre les femmes "de temple" et les femmes "de foyer."

Toujours est-il que, dans la réalité, elle épousa Kestner et en eut douze enfants, ni plus ni moins. Au fond, le plus désolé du départ de Gœthe, ce fut encore le brave Kestner, le modèle des amis, des fiancés et des maris.

La lettre que Gœthe écrivit à Charlotte en lui envoyant son *Werther* est tendre, mais bien dégagée d'allure, et l'on sent que ce cœur brisé résistera à bien d'autres assauts. Ce fut lui qui donna à la fiancée de Kestner son anneau de mariage, et il accompagnait l'envoi de ces mots: "Nous nous reverrons, Dieu sait quand?"

Ils se revirent en effet quarante-quatre ans plus tard. Charlotte était veuve et, comme le *jeune* Wolfgang, avait passé la soixantaine—Ainsi finissent les romans de ce monde, ajoute M. Blaze de Bury.

Dans le suicide de Werther, suicide devenu presque contagieux, sous le nom de Werthérisme, Gœthe ne vit évidemment qu'un dénoûment poétique, et s'il s'inspira, pour ces circonstances, du suicide de Jérusalem, mort pour de tout autres motifs, ce fut afin de donner plus de réalisme à son œuvre. Ces fantômes, ces spectres, le hantèrent plus d'une fois, tout innocent qu'il se sentît des folies et des épidémies morales de son siècle. Comme si les monomanies n'étaient pas de tous les temps!

Mais s'il faut que l'esprit de cancalité se donne ainsi bêtement carrière, pourquoi ne pas accuser l'antiquité, les stoïciens, et ces tragédies où l'on se suicide en masse? quel est le héros tragique qui ne se larde au cinquième acte?

Le livre de M. Blaze de Bury est très intéressant et les renseignements en sont de premier choix. M. Paul de Saint-Victor a publié, il y a peu d'années, sur le même sujet, des pages éclatantes de couleur et exquises de style. Mais M. Blaze de Bury connaît bien mieux les sources et les documents de toute nature, il a fait le pèlerinage des lieux où se déroule chaque épisode, et ses jugements sont pleins de bons sens et de finesse.

C'est peut-être l'écrivain qui nous a fait le mieux connaître l'Allemagne, en ce temps de sympathie dont nous parlons au début de cet article.

Pour lui aussi, pour lui surtout, est-il besoin de le dire? les sourdes colères, les animosités implacables, fruit de l'écroulement de la patrie, ont remplacé "l'enthousiasme sacré des anciens jours."

Philippe Daurïac.

LE CHEMIN DE FER AÉRIEN. — Un marché a été passé avec une maison de New-York et Boston pour la construction des cinq premiers milles d'un chemin de fer aérien, système Gilbert, de Chambers street au parc Central. Les travaux commenceront sous très peu de jours dans Chambers and East Broadway streets, et seront poussés avec toute l'activité possible, afin que cette portion du chemin puisse être livrée à la circulation dès le commencement de l'été. Les concessions des travaux seront faites par sections de 2 milles, à des compagnies séparées, afin que l'œuvre, entreprise simultanément sur plusieurs points, soit terminée dans le plus bref délai possible. Nous avons déjà indiqué le tracé de ce double chemin de fer aérien qui, partant de High Bridge, ira jusque dans le bas de la ville par la portion ouest et remontera au point de départ par la portion est. Les rails seront en acier, et des stations seront espacées de demi-mille en demi-mille. On estime que la construction de la nouvelle voie, tout compris, ne dépassera pas un million de dollars par mille.

(Courrier des Etats Unis.)

—La *Gazette nationale*, de Berlin, du 21 janvier, étudie le progrès que l'unité allemande a fait dans le courant de l'année dernière. Elle se dit très satisfaite de la souplesse que l'empire a trouvée dans le Wurtemberg, la Hesse et le duché de Bade, mais elle regrette que la Bavière mette chaque jour de nouveaux obstacles à l'œuvre d'unification. "La Bavière, dit la *Gazette*, est trop susceptible et trop entichée de sa souveraineté."

— On écrit de Berlin le 6 janvier:

"Hier, sont arrivés, par le chemin de fer d'Anhalt, environ 300 Alsaciens du contingent de cette année, destinés à entrer dans la garde. Ils portaient presque tous la blouse française ou la veste de velours, et tout en pataugeant dans la boue de nos rues immondes, ils s'ébahissaient sur le misérable état de la voirie dans la ville impériale, sur la laideur de ses édifices, le triste aspect de ses rues et de ses places. Je les ai regardés attentivement et tous paraissaient profondément tristes. Ils ont été incorporés dès hier. La foule les a regardés avec cette curiosité froide et impertinente qui est propre aux Berlinois."

—Petite étude de la vie réelle:

Il y a quelques jours vivaient ensemble dans la basse cour d'un château des environs de Paris un jeune chien et un petit cochon de lait.

Les deux bêtes montraient l'une pour l'autre une touchante amitié. Elles partageaient leur pitance et leurs jeux. Quand on faisait des misères au cochon, le chien grognait. Si l'on corrigeait le chien, le cochon montrait de la tristesse.

L'autre jour, le cuisinier du château a tué le cochon. Pendant que le pauvre diable agonisait en poussant des cris déchirants, le chien hurlait à fendre l'âme.

Quand le cuisinier eut fini sa besogne, il jeta une partie des entrailles du cochon au chien qui se précipita dessus, les dévora avec reconnaissance, et en redemanda quand il eut fini. Ce chien n'était qu'un farceur.

Transportez cette scène dans les hautes régions de la politique et voyez combien elle est exacte de composition et de couleur!

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE.................Directeur

Jeudi, 6 Février 1873.

PATRIE,

Drame en 5 actes et 8 tableaux, par Victorien Sardou.

Les portes ouvriront à 6 1/2. On commencera à 7 heures.

Samedi, 8—Matinée, à midi. 5 fév—2t

Concerts Rubinstein

— AU —

Théatre de l'Opéra.

Jeudi, 6 Février, à Midi.

Vendredi soir, 7 Février, à 8 heures.

DERNIERS CONCERTS RUBINSTEIN

— Et adieux de —

ANTON RUBINSTEIN,

HENRI WIENIAWSKI,

MLLE LOUISE LIEBHART,

MLLE LOUISE ORMENY.

MONS. REMBIELINSKI, accompagnateur.

On peut acheter des places au contrôle du Théâtre de l'Opéra, et au magasin de musique de Grunewald, No 129 de la rue du Canal.

MATINÉE RUBINSTEIN EXTRA

— AU —

Théâtre de l'Opéra.

Jeudi, 6 Février, à Midi.

Prix d'entrée (y compris les stalles d'orchestre réservées)—$1 00.

Les places réservées d'avance ne coûteront rien de plus.

Places dans les loges particulières—50 cents extra. 4 fév—

Dernière Matinée—Matinée d'adieu de RUBINSTEIN.

Au Théâtre de l'Opéra,

Samedi après-midi, à 2 heures et demie.

Prix d'entrée, pour toutes les parties de la salle UNE PIASTRE.

6 fév—1t

Adieux de Rubinstein à la Nouvelle-Orléans.

Au Théâtre des Variétés,

RUBINSTEIN——ET——WIENIAWSKI,

Dimanche soir, 9 février, à 8 heures.

Dernier Concert—Concert d'adieu de Rubinstein.

Prix d'entrée, une piastre; places réservées 50 cents extra, places de familles, 50 cents. Les billets se vendent au magasin de musique de Grunewald, No 129 de la rue du Canal. 6 fév—1t

Théâtre des Variétés.

Seul locataire..........Lawrence Barrett

Engagement du grand comédien américain, M. JOHN E. OWENS, soutenu par la combinaison d'artistes dramatiques, de talents.

CE SOIR (JEUDI) la célèbre comédie de Coleman, intitulée POOR GENTLEMAN.

M. John Owens remplira le rôle du Dr Ollapod. Les principaux artistes de la troupe figureront dans cette pièce. Le spectacle sera terminé par la pièce burlesque FORTY WINKS. M. Owens remplira le rôle de Horatio Spraggins.

Vendredi, PAUL PRY et THE LIVE INDIAN. Samedi, Matinée—VICTIMS et DUMB BELLE. Samedi soir—M. Owens dans cinq différents rôles.

A l'étude DAVID COPPERFIELD. 6 fév—

Théâtre St-Charles.

Propriétaire.............BEN DE BAR

M. O. B. BISHOP, comédien.

Jeudi soir, 6 février 1873.

WARCLOTHES.

M. Bishop jouera le rôle de Manford.

Vendredi, bénéfice de M. Bishop. Samedi, Matinée Jumanela, bénéfice de Mlle Amelia Waugh. Lundi, M. JAS PROCTOR dans sa nouvelle pièce de The Red Pocket Book.

Bal annuel du Mardi-Gras, 25 février 1873. L'ouverture commence à 7 heures et demie. dév

Académie de Musique.

DAVID BIDWELL..........Propriétaire et Directeur

J. KITTREDGE.................Trésorier

Dernière semaine et Adieu

De la Reine, sans pareille, des Burlesques,

MISS LYDIA THOMPSON

— Et —

DE SA TROUPE GIGANTESQUE

qui ont, pendant les trois dernières semaines paru devant un auditoire des plus nombreux et composé de l'élite de la population de la Nlle-Orléans.

Le Directeur a le regret d'annoncer qu'il est à craindre que cette semaine ne soit la **dernière que Miss Lydia Thompson passera à la Nlle-Orléans** et conséquemment les arrangements sont tels qu'on **changera de spectacle tous les soirs.**

Lundi soir, 3 Février, KENILWORTH.

Mardi soir, 4 février, BARBE BLEUE.

Mercredi soir, 5 février, ROBIN HOOD.

Jeudi soir, 6 février, ALADIN.

Vendredi soir, 7 février, Bénéfice de Miss Lydia Thompson. IXION.

Samedi, matinée, 8 février, MAN THE GOOD FOR NOTHING.

LURLINE.

Des places peuvent être arrêtées d'avance pour chacune de ces représentations, et on fera bien de prendre ses billets à l'avance afin d'éviter les désagréments d'attendre au guichet le soir du spectacle.

Les portes sont ouvertes à 6 1/2 heures; on commencera à 7 heures 1/2.

Pas d'augmentation de prix.

Lundi, 10 février, l'actrice distinguée, Mme D. P. BOWERS accompagnée de M. J. C. McCOLLOM et de la troupe dramatique. 2fév

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 40 de rue St-Charles,

Est ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée, et s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franc de port le prix en est de 25 cents. S'adresser au Secrétaire du Musée d'Anatomie No 40 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. 1déc—1an

MADAME ALABAU,

91 CONTI........CONTI 91

Champion Costume Store of America.

VIENT de recevoir 5,000 Costumes et Dominos brodés en laine pour dames et messieurs, tels que

Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Reines, Princesses, etc., etc.

AINSI QUE

25 Armures, Coqs, Moutres, Démons, Singes, Ours, le Grand Lucifer avec sa suite.

Rappelez vous que c'est Mme Alabau qui a fourni les Costumes du "ROI CARNAVAL" et ses Ministres, le Mardi Gras passé.

Costumes faits sur commande et loués à des prix très modérés.

Ne vous trompez pas de magasin.

91 Rue Conti..... 91

1er déc au 19 mars

BITTER DES ARABES,

PERFECTIONNÉ,

BREVETÉ S. G. D. G.

CE produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate. Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives. 9janv—1m

COURS PRATIQUE

— de —

Lecture musicale (Solfège),

PAR MR. H. DUBOS,

A l'Institut de Mme Farnet,

99 Rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine.

CE cours aura lieu les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures et demie P. M.

Le cours a commencé lundi, 13 janvier.

12 jan. **Prix: $2 par mois.**

Lost

AT the 12th Night Revellers Ball, a plain GOLD RING — two (2) names and a date inside. — Finder will be liberally rewarded by leaving the same at the office of McGEHEE, SNOWDEN & VIOLETT, 191, Gravier street. jan26—12t

Bague perdue.

PERDU, au bal des 12th Night Revellers, une BAGUE EN OR unie, à l'intérieur de laquelle deux noms et une date sont gravés. La personne qui la rapportera aux bureaux de MM. McGEHEE, SNOWDEN & VIOLETT, No 191 de la rue Gravier, recevra une récompense libérale. 26janv—12f

Avis aux personnes qui paient la taxe de desséchement.

Nlle-Orléans, 28 janvier 1873.

AVIS est donné que le tableau d'assessement pour la taxe de desséchement dans le Quatrième District de desséchement situé dans les limites suivantes: le fleuve Mississippi en face, l'Avenue de la Floride dans le fond, l'Avenue Lafayette au-dessus et le Canal des Pêcheurs au-dessous — est achevé et la taxe est maintenant due et doit être payée.

Une copie du tableau est déposée au greffe de la Cour supérieure de District, aux bureaux de l'annotateur des hypothèques de la dite paroisse et aux bureaux de l'administrateur des comptes de la ville de la Nlle-Orléans.

30janv 10f GEO. S. LACEY, Avocat.

Notice to Drainage Tarpayers.

New Orleans, January 28, 1873.

NOTICE is hereby given, that the tableau of Assessment, for Drainage Tax in the Fourth Drainage District, lying within the following limits to wit: The River Mississippi in front, Florida Avenue in the rear, Lafayette Avenue above and Fishermen's Canal below, has been completed, and payment of such Tax is now required to be made.

A copy of the tableau is on file in the office of the Clerk of the Superior District Court of the Parish of Orleans, in the office of the Recorder of Mortgages in said Parish, and also in the office of the Administrator of Accounts of the city of New Orleans.

30 jan—10t GEO. S. LACEY, Attorney.

Fred'k Wm. Luttgen,

(Autrefois de la maison Wm. S. Toale & Co.)

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES.

122..........Church street..........122

NEW YORK.

SOLLICITE des consignations et offre ses services pour l'achat de TAPIS LAINE, MARCHANDISES SÈCHES et de toutes marchandises en général.

Références: MM. Aug. Belmont & Co, banquiers, 19 et 21 Nassau st., New York; MM. Moller & Thebaud, 61 Broadway, New York; M. Charles Espenan et G. P. Blancand, Nlle-Orléans. 31 janv—m—mar jeu sam

MME BONOMO, au No. 89 de la rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine, se recommande comme médecin pour toutes les maladies des femmes et comme sage-femme. Elle promet la guérison de toutes les maladies provenant du sang, telles que maux de pieds et enflure des jambes; des brûlures occasionnées par l'huile de charbon; des rhumatismes, des maladies de la matrice; de la dentition, etc. Chambres pour dames sur le point d'accoucher. Bon traitement et prix modérés. Consultations, tous les jours, de 1 à 4 heures. 1nov—1an

Changement de domicile.

J. PIFFAUT a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent faire accorder et réparer leurs pianos, qu'il continue, comme par le passé. Son atelier est rue d'Espagne No 88, entre Grands-Hommes et Craps, 3me District.

Les ordres peuvent être laissés No 89 rue Royale, coin Conti, au magasin de Variétés. 16 janv—1m

H. BIER,

STOCK BROKER,

No. 33 Carondelet street, back office.

State and City Taxes paid at a liberal discount. 18 jun—1an

RICHARD FROTSCHER,

MARCHAND DE GRAINES

12 rue Dumaine.

Vend les célèbres **Graines pour Jardinage**, de BUIST, qui sont les plus estimées dans les quartiers du Sud. 6 janv—1m

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

toutes sortes de produits de l'Ouest.

Aux Magasins bleus.

Coin Vieille Levée et Bienville,

17 juil—1an Nlle-Orléans.

HORTICULTURE FRANÇAISE.

ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.

Sous l'Hôtel St. Charles.

M. PELLORCE a l'honneur d'annoncer à messieurs les amateurs qu'il possède une immense quantité de PLANTES de premier choix et de toute espèce, arrivées par le dernier steamer, en parfaite condition, lesquelles seront vendues à des prix excessivement réduits. 14 janv—1m

HORTICULTURE FRANÇAISE.

Plants, Plants.

Grande exhibition de Plants d'Europe importés directement de France par le dernier steamer, tels que: Camélias, Magnolias, Peonias, Azaléas, nouveauté de Roses les choix. Bulbes, Oignons, graines de Fleurs, Légumes, Arbres fruitiers, Poiriers, Pommiers, Pêchers, Cerisiers, Pruniers, Abricotiers, Vignes, Fraisiers en arbre, Framboisiers, Perpétuels. Fruit naturel de votre miraculeuse pendant trois livres et fructifie dans un bocal de verre dont il ne peut sortir sans casser le vase. Ceci mérite l'attention des amateurs. Ventes à des prix excessivement réduits.

S'adresser au magasin du BON JARDINIER, rue Carondelet, No 1 1/2 près Canal. 25déc—2m

Il était attendu depuis longtemps—Il est arrivé.

LE MICROSCOPE UNIVERSEL.—C'est le meilleur, le plus économique, le plus utile des microscopes pour examiner les fleurs, les insectes, les atomes, pour reconnaître l'argent contrefait et découvrir les merveilles du monde microscopique.

Il est à l'usage des médecins, des professeurs, des étudiants et des enfants. On n'a pas besoin d'ajuster le foyer; ce qui permet à tout le monde de s'en servir. D'autres microscopes, qui n'ont pas plus de force, coûtent $4.00 pièce et davantage et il est si difficile d'en comprendre le mécanisme que les hommes de science seuls peuvent l'employer.

On est toujours satisfait du **Microscope Universel**. Moyennant $1.00, l'acheteur en reçoit un, par la poste. Demandes d'agents partout. S'adresser à

D. L. STAPLES & CO.,

19 oct—4 m Allen, Michigan.

ED. L. ZELL, J. R. TOSCANO,

Pro de sta. Crux. En commandite.

ED. L. ZELL & CO.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, importateurs de cigares de la Havane et de produits de la Havane, au coin des rues Canal et Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lne. Lock Box 274 du bureau de Poste. 15 déc—1an

NOUS DÉSIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 20 de la rue du Canal et s'assure qu'ayant le plus grand magasin de PIANOS de la Nouvelle-Orléans, le plus faible loyer et le moins de frais, BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des conditions plus avantageuses et à plus bas prix qu'aucune autre maison. 27nov—6m—MSD

RESTAURANT VICTOR,

185..........RUE CANAL..........185

Entre Dauphine et Bourgogne.

A partir du 1er Février:

Dîners à $1 25.

Potage, quatre plats au choix.

Dessert, Café, une demi bouteille de vin.

Déjeûners à 75 cts.

Trois plats au choix. Dessert.

Café au lait, ou demi bouteille de vin.

Comme par le passé les personnes qui le désireront pourront se faire servir à la carte, à des prix relativement minimes.

Seront comptés extra:

Bécasses de nuit, Papabots, Perdreaux, Choux-fleurs, Asperges, Truffes, Poulets, Pompanos.

On prend des pensionnaires au mois et à la semaine.

Salons particuliers.

Vu la modicité des prix, toutes les consommations seront payables comptant. 28jan—3m

Avis.

PERDU UN CHECK certifié sur la Banque Nationale Mutuelle, daté du 15 janvier 1873, à l'ordre de mohtants dus ou au porteur pour la somme de $1076 38 dont le payement a été arrêté. Celui qui l'a trouvé est prié de le remettre à QUEYROUZE & BOIS, Encoignure Bienville et Vieille Levée.

22janv—1m

DIVERS.

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, 3 février 1873.—Le 3 janvier, à l'élection de directeurs de cette compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année—

J. G. Lingham,	James Jackson,
Philip Simms,	W. T. Hepp,
Charles Macready,	B. Biscoe.

Et, aujourd'hui, à une réunion des directeurs pour l'organisation, M. JAMES JACKSON a été réélu président, à l'unanimité.

4 fév—st WM. S. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, No 120 rue Commune.—Une élection de Directeurs, devant servir pendant une année, à partir du second lundi d'avril prochain, aura lieu au bureau de la Compagnie LUNDI 17 février, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

22 fév—au 17 J. P. ROUX, Secrétaire.

Banque Nationale de l'Union, de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 28 janvier 1873.—Le 20 du courant à une élection de Directeurs, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour un an—

CARL KOHN,	M. M. SIMPSON,
JOHN PHELPS,	B. M. BOND,
VICTOR MEYER,	WM. HARTWELL,
LEON GODCHAUX,	JOS. BOWLING,
W. B. KRUMBHAAR,	N. D. WALLACE,
DAVID SALOMON,	ARTHUR KOHN,
E. F. LAVILLEBEUVRE;	

Et, le 27 du courant, à une réunion des Directeurs, M. CARL KOHN a été réélu président, à l'unanimité, et M. M. M. SIMPSON, vice-président.

29janv—15t. JAS. CHALARON, Caissier.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Belle—Coin des rues Commune et Carondelet—Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1873—Conformément à une résolution du Conseil des Directeurs à la séance du 28 août 1872, les souscripteurs au fonds capital de cette Compagnie sont par les présentes notifiés d'avoir à payer le 1er mars 1874 un cinquième assessement de dix pour cent.

Par ordre, L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

29janv—sulmars

Compagnie de Foutre et de Mines de Calcasieu—le janvier 1873.—A l'élection annuelle de douze Directeurs, laquelle a eu lieu le lundi, 13 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année—

C. Braselius,	A. M. Fortier,
M. Musson,	E. Ganucheau,
S. H. Kennedy,	T. H. Hunt,
Paul Fourchy,	Hy. Peychaud,
A. C. Hutchinson,	W. B. Kounts,
C. G. de l'Isle,	Théo. Hellman.

Le 17 du courant, à une élection des Directeurs, le colonel T. H. HUNT a été élu président à l'unanimité, et M. V. A. BÉLAUMÉ, secrétaire.

19 janv—1 m V. A. BÉLAUMÉ, Secrétaire.

Banque Nationale de l'Etat, de la Nlle-Orléans.—Nlle Orléans, 23 janvier 1873.—Le 21 du courant, à l'élection annuelle des actionnaires de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés directeurs pour l'année:

Saml. H. Kennedy,	E. Rigney,
S. Friedlander,	Chas. E. Slayback,
Jos. Dunbar,	W. T. Blakemore,
Alfred Moulton,	Harmon Doane,
	WM. G. Vincent.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs M. Saml H. Kennedy a été réélu président, à l'unanimité, et M. E. Rigney, vice président.

24 janv—1m CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Compagnie du Chemin de Fer Central de l'Illinois.—Connaissements pour tous les points, par la voie du Caire, AUX TAUX LES PLUS MODIQUES, sur des bateaux de premier ordre partant tous les soirs, à cinq heures. Aucune détention à cause de la glace ou des basses eaux.

JAMES T. TUCKER, Agent Général.

24 janv—1m Au No 28 de la rue Carondelet.

Bureaux de la Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane. Au No. 69 de la rue du Canal. Nlle Orléans, 17 janvier 1873.—L'élection de neuf directeurs par les actionnaires de cette compagnie, pour l'année, aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, le MERCREDI 5 février 1873, de midi à 2 heures de l'après midi.

18 jan 1M D. POCHELU, Secrétaire.

New-Orleans National Banking Association.—Nouvelle Orléans, 16 janvier 1873.—A une élection qui a eu lieu le 13 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs:

Charles Cavaroc,	C. De Ruyter,
E. F. Mioton,	Léon Haas Jr.
J. Aldigé,	A. Tertrou,
K. K. Converse,	Theo. Lanaux,
S. Camison,	A. A. Mouton,
P. S. Wiltz,	John Rocchi,

Et, aujourd'hui, à l'assemblée régulière, M. CHARLES CAVAROC a été réélu Président à l'unanimité.

17 janv—1m HENRY BLACHE, Caissier.

AVIS. — A une élection qui a eu lieu le 23 décembre dernier, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés Directeurs de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, pour servir pendant l'année suivante:

Chs. Cavaroc,	Chs. De Ruyter,
Léon Haas, Jr.,	E. F. Mioton,
W. Agar,	S. Camison,
Arth. J. Poincy,	J. Egie,
P. S. Wiltz,	Leon Queyrouze,
John Rocchi,	J. B. Levert

Et, à un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu AUJOURD'HUI, M. C. Cavaroc a été réélu Président à l'unanimité.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1873.

9ian—1m G. LANAUX, secrétaire.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1872.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de six et demi pour cent aux actionnaires et d'un et demi pour cent aux déposants (libres de la taxe du gouvernement) lesquels dividendes proviennent des bénéfices des six derniers mois et seront payables à partir du mercredi 15 janvier prochain.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

PAUL FOURCHY, Président.

ALBERT BALDWIN, Vice Président.

Directeurs —

P. Maspero,	Juo T. Hardie,
Jno. D. Coob,	Chas Lafitte,
Ad. phe Meyer,	P. Poutraine.
Albert Baldwin,	Paul Fourchy,
	Ernest Miltenberger

7janv 1m

Nouvelle-Orléans, 13 Janvier 1873.

A partir de cette date, M. H. CHAURANT étant retiré de la maison H. CHAURANT & CO., la dite société a été dissoute d'un commun accord.

Le soussigné ayant assumé le passif de la maison H. CHAURANT & CO., continuera le commerce sous son nom, au No. 20 Vieille Levée. J. A. D'HEMECOURT. 15ian—1m

Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane.—AVIS.—Avis est donné à toutes les personnes ci-après désignées de venir toucher, aux bureaux de cette Compagnie, coin des rues Carondelet et Commerce, dans les trente jours qui suivent la date de la présente publication, les montants de leur crédit et intérêts, qui autrement seront portés au crédit des dépenses casuelles, ainsi qu'il est stipulé dans la charte de la Compagnie.

Nouvelle Orléans, 4 janvier 1873.

	Années.	Scrip et intérêt.
Bach, Jos	1866	[illegible]
Cohen	1870	[illegible]
Ramos & Baze	1866	[illegible]
Ramon & Bare	1862	[illegible]
Carrère J. P.	1866	[illegible]
Christ Louis	1870	[illegible]
Cognotte, A.	1862	[illegible]
Garrère, Daniel	1866	[illegible]
Henderson, Mme L. C.	1866	[illegible]
Grange, L.	1866	[illegible]
Gravelog, T. J.	1866	[illegible]
Hall, Voting & Co	1866	[illegible]
Harvey, Mme	1866	[illegible]
Hervey, J. N.	1870	[illegible]
Jalbert, T. N.	1866	[illegible]
Jalbert, T. N.	1866	[illegible]
Jacobs, J. N.	1866	[illegible]
Jarosiawski, J.	1866	[illegible]
Jauvé, Mc Call, en liquidation.	1861	[illegible]
Jerrod, P. P.	1861	[illegible]
Jones, Thos	1861	[illegible]
Lee, Kate M.	1862	[illegible]
Mire, Evite	1866	[illegible]
Manne, François	1862	[illegible]
Menne, Wm	1866	[illegible]
McKenzie, Mme Margaret	1866	[illegible]
Motsch, Adam	1866	[illegible]
Montleaum, Dom	1870	[illegible]
Raffel, Jos	1861	[illegible]
Raffel, Jos	1862	[illegible]
Reis, Jos	1866	[illegible]
Sawyer, I.	1866	[illegible]
Seibert, Peter	1862	[illegible]
Schaffer, H.	1866	[illegible]
Simon M.	1866	[illegible]
Schmitt, Louis	1870	[illegible]
Wiss, V.	1866	[illegible]

Toutes les personnes qui ont eu des relations d'affaires avec la Compagnie, du 1er octobre 1870 au 30 septembre 1871, sont aussi avertises de venir réclamer un dividende de 12 1/2 pour cent, déclaré le 1 juillet dernier. Ces dividendes, s'ils ne sont pas réclamés dans les trente jours qui suivront la date de la présente publication, seront portés au compte des dépenses casuelles.

LÉON SERÉ.

L. W. BAQUIÉ, Commissaires.

5ian—30f

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE.

Bureaux No. 25 rue Royale.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie présente l'Etat de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1872		$45,617 8
A ajouter:		
Primes sur risques non expirées de 1871		6,625 7
		$52,243 55
En moins:		
Primes non expirées	$9,178 24	
Primes remboursées	1,344 19	
		10,522 46
Montant net des primes reçues		$41,721 22
Pertes éprouvées pendant l'année	$11,586 64	
Réassurances	2,102 74	
Réfaction	2,321 86	
		16,100 4
		$25,620 [illegible]
Taxes, Licences, Frais généraux et Compagnie des Assureurs, moins les intérêts		16,487 4
Net profit		$9,132 53
ACTIF:		
Billets d'actions	$222,506 15	
Primes en voie de collection	8,552 09	
Prêts et billets surgarantie	2,906 98	
Mobilier, installations, etc.	3,400 00	
Montant placé en diverses actions	1,560 00	
En caisse	15,863 61	
	$254,778 78	

Le tableau qui précède est une copie exacte sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.

JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Ville de la Nouvelle Orléans.

Affirmé sous serment et signé pardevant moi, ce treizième jour de janvier 1873.

M. T. DUCROS, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, à partir de lundi 17 février 1873.

Il a de plus déclaré les dividendes suivants: Quatre pour cent sur le capital payé, Neuf pour cent sur les primes nettes, lesquels dividendes seront placés au crédit des actions, à partir du 17 février 1873.

— DIRECTEURS. —

Chs. Roman,	Felix Grima,
James Wood,	J. A. Fernandez,
Placide Forstall,	Charles Lafitte
T. Baily-Blanchard, Jr,	Emile Dupré,
Christian Roselius,	Clément Millaudon,
François Gueydan,	G. de Fériet,
Felix Limet,	F. A. Gonzales
Jules Aldigé,	Louis Mathé,
W. J. Behan,	I. W. Homan,
A. D. Vetsin,	P. Pouts.

A une réunion des Directeurs tenue le 11 courant, monsieur CHS. ROMAN a été réélu Président à l'unanimité.

JULES LE MORE, Secrétaire.

14 jan—6m

DIVERS.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS:

No 182 Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent

C. D. STURDEVANT, Caissier. A. PAILLET, Agent. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv—1an

Manufacture de Corsets et de Malakoffs.

Mme BOUMARD, 170, rue du Canal,

Informe les dames, sa nombreuse clientèle et le public qu'elle est de retour de son voyage de France d'où elle a apporté des articles d'une élégance et d'une fraîcheur qui font l'admiration des personnes qui les voient.

Mme BOUMARD a un splendide assortiment de Corsets, de Malakoffs, de Tournures, de Lingerie, de Bijouterie et d'articles de fantaisie; elle est en mesure d'exécuter promptement et à des conditions très raisonnables, en raison de la crise que nous traversons, tous les ordres pour Corsets et pour Malakoffs, qu'on voudra bien lui confier.

3déc—3m

GRAND DEPOT DE LA

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

CHEZ MM.

QUEYROUZE & BOIS

Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée

LAURENT LACASSAGNE,

22 oct—6 m Agent.

COBB, DOLHONDE & CO.,

COIN WALNUT ET THIRD,

St. Louis, Mo.

COBB, DOLHONDE & CO.,

Au No. 89 de la rue des Magasins,

Nlle-Orléans, Lo.

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

PROVISIONS, Farines, Whiskies, Café, Sucre, Toile d'emballage, Graine, Laine, Peaux.

Ils sollicitent les ordres et les consignations et font des avances sur les produits de l'Ouest et du Sud expédiés à leur adresse ou à celle de leurs amis de la Nlle-Orléans, de New York et de Liverpool. 29 déc—3m

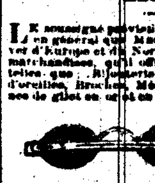

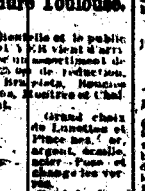

Rue de Chartres, 139,

Encoignure Toulouse.

LE soussigné prévient sa clientèle et le public en général que Mme ROUYER vient d'arriver d'Europe et du Nord avec un assortiment de marchandises, qu'il offre à 25 p% de réduction, telles que: Bijouterie or, Bracelets, Boucles d'oreilles, Broches, Médaillons, Montres et Chaînes de gilet en or et en argent.

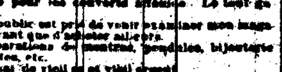

Grand choix de Lunettes et Pince nez, or, argent, écaille, acier—Pose et change les verres.

Pendules fines, bronzées et dorées.

Orfèvrerie et argenterie pur et en plaqué pour hôtels, restaurants et cafés. Réargenture de vieille orfèvrerie, de vieux couverts, etc. Spécialité pour les couverts affaiblis. Le tout garanti.

Le public est prié de venir examiner mon magasin avant que d'acheter ailleurs.

Réparations de montres, pendules, bijouterie lunettes, etc.

Achat de vieil or et vieil argent.

29déc 3m DMa. C. ROUYER.

Grand Déballage de Beaux Meubles

Au coin des rues Dauphine et Quartier

MEUBLES pour chambres à coucher, en bois de rose, acajou et noyer, etc. pour salons, Marie Antoinette, impériale, brocatelle variée en couleurs: pour salle à manger, acajou, chêne et noyer, le tout dans le dernier genre, au magasin de M. P. DEJAN, au coin des rues Dauphine et Quartier

L'assortiment est magnifique et mérite l'attention des acheteurs, qui seront, du reste, satisfaits pour le prix.

M. Dejan se charge aussi des réparations de meubles et des déménagements aux prix les plus modérés. 1nov—1an

I. MAC CARTHY,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE

Cigares de la Havane.

CAFÉ, SUCRE ET CONFITURES,

A l'angle des rues

BIENVILLE ET VIEILLE-LEVÉE.

Nouvelle-Orléans

Lock Box No 79 du Bureau de Poste.

19 déc—3—m

LA SEPTIÈME

Foire d'Etat de la Louisiane,

commencera le

Mercredi, 23 Avril 1873,

Et se continuera sept jours.

UNE GRANDE LOTERIE

pour aider

L'ASSOCIATION DES FAIR GROUNDS,

autorisée par la

Cie. de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,

sera tirée dans l'arène, sur le devant de la grande tribune, le dernier jour de la Foire, et il y aura une grande distribution de

803 LOTS,

Dont un

Gros lot de $5,000 00 en or,

montant en tout à

37,485 dollars,

D'après le plan suivant:

1	lot de cinq mille dollars, en or	$5,000 00
16	lots chacun d'un Bon de mille dollars, garanti par première hypothèque sur les propriétés et améliorations de la Fair Grounds, portant 8 % d'intérêt, payable semi-annuellement à la Banque d'Amérique	16,000 00
14	" Chacun d'un bon de cinq cents dollars, comme ci-dessus	7,000 00
25	" Dix actions chaque, du capital de l'Association des Fair Grounds, valeur au pair, $25	6,250 00
30	" Quatre actions chaque, du capital de l'Association, comme ci-dessus	3,000 00
1	" Piano droit, Dunham	450 00
1	" Piano carré Chickering	600 00
1	" Piano droit Westermayer	450 00
1	" Piano droit de Stark	400 00
1	" Fusil à deux coups, dernier perfectionnement, de ...	[illegible]
1	" Montre de dame, en or ...	[illegible]
1	" Machine à coudre, avec meuble en acajou, de Grover & Baker	125 00
1	" Machine à coudre, demi cadre en palissandre, de Singer	125 00
1	" Machine à coudre, demi cadre plaqué d'argent, de Wheeler & Wilson	100 00
1	" Machine à coudre, garnie de nacre de perle, de Howe	85 00
1	" Machine à coudre, demi cadre acajou, de Wilcox & Gibbs	85 00
1	" Machine à coudre, noyer noir, de Florence	70 00
1	" Fourneau "New American"	75 00
1	" Fourneau à deux ..., ...	70 00
1	" Fourneau "Brilliant de Buck," perfectionné	70 00
1	" Fourneau "Charter Oak," extra	60 00
1	" Fourneau "American" extra	65 00
100	" Dix (10) dollars en or	1,000 00
100	" Cinq (5) ...	500 00
500	" Un (1) ...	500 00
803 lots		$37,485 00

Billets, 50 cents,

Donnant droit au porteur à l'admission à la Foire et à une chance dans la grande loterie.

Les personnes présentant leurs billets à la porte pour entrer à la Foire, doivent faire attention de reprendre leurs coupons numérotés des mains du portier, attendu qu'elles ne peuvent réclamer les lots que sur la présentation de leurs numéros.

Les Directeurs de cette Association ayant, depuis nombre d'années, eu recours à tous les moyens en leur pouvoir pour maintenir et faire progresser cette Association si bénéfique avec le progrès et le développement des ressources de notre Etat, et se trouvant à présent embarrassés au point que l'existence même de la Société est en péril, ont adopté le plan suivant, qui leur semble le seul moyen pratique et certain de lever les fonds nécessaires pour perpétuer cette institution et la placer sur une base qui lui permettra de continuer sa carrière d'utilité.

L'objet de cette Association est de faire prendre à toutes les classes de nos citoyens un nouvel intérêt à la prochaine Foire, et, en même temps, de stimuler, en offrant de grands avantages, la vente de ses billets à un point qui lui permettra de réaliser un montant égal à ses besoins présents.

Le plan adopté par l'Association est 200,000 billets, à 50 cents le billet, ce qui est le prix d'entrée ordinaire à la Foire, avec un coupon y attaché portant un numéro; le dit billet donnant au porteur droit à une entrée à notre Foire, et le coupon devant être gardé par lui.

Le dernier jour de la Foire, des numéros correspondant au nombre de billets émis seront placés dans une roue, et le Grand Tirage aura lieu sous le contrôle des citoyens bien connus, signataires de la lettre ci-dessous.

A M. I. N. Marks,

Président de l'Association de la Foire Industrielle et agricole.

Monsieur,—Nous, soussignés, avons reçu votre communication, demandant notre aide pour procéder au tirage de la Grande Loterie des Fair Grounds à votre prochaine Foire; et, reconnaissant pleinement l'importance de l'entreprise que votre Association a travaillé à établir, et croyant que le plan que vous avez adopté est pratique et digne de la confiance et de l'appui du public, nous acquiesçons cordialement à votre requête. Espérant que votre Association trouvera dans ce plan l'aide qu'elle cherche, nous avons l'honneur d'être avec respect, etc.

Genl. G. T. BEAUREGARD,

Hon. L. A. Wiltz, maire de la Nlle-Orléans,

C. A. Whitney,	S. H. Kennedy,	D. H. Gardner
Chas. Pettibon,	Chs. Cavaroc,	R. B. Briggs,
B. F. Flanders,	Patrick Irwin,	W. B. Pike,
Albert Baldwin,	Lames L. Day,	J. H. Oglesby,
	Louis Schneider.	

Pour plus ample information sur le plan, la vente des billets, etc., s'adresser à

LUTHER HOMES,

Secrétaire de l'Association de la Foire Industrielle et agricole

22 déc—2m

ALBIN ROUHEREAU, WILLIAM T. HEPP. CHARLES T. DUGAZON PIERRE CRABITES, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. 16 & 18 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

— ET —

IMPORTATEURS,

Nos. 20 ET 22, RUE BIENVILLE,

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.

J. B CLERC & CO.—BORDEAUX: Grands Vins CHATEAU PAPE CLEMENT.

A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges du Médoc et Château

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.

HENRY SUTTON

GOLDENBURG

GAUTIER FRÈRES

LARRONDE FRÈRES

CARTILLON 1815

ALEX. SEIGNETTE — La Rochelle.

GENIÈVRE.

Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM.

La Cloche—VAN DEN BERG & CO.

Porte et Sherry de PAUL EMILE THOMAS & R. REIG.

Vins Rouges et Blancs en barriques, demi-barriques et caisses.

Sardines à l'huile, Conserves, etc., etc. 2 déc

VENTES JUDICIAIRES.

C. E. GIRARDEY & Co. vs. le Dr J. T. JACKSON.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 266.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix (10) mars, 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, de l'Union et des Français, désignés par les numéros Huit, Neuf, Dix et Onze.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Claiborne sur cent seize pieds de profondeur. Le No Huit forme l'angle des rues de l'Union et Claiborne.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 fév—6,13,27 mars 1,6.

M. SCHWARTZ & CO vs PETER WEGMANN.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 4166.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 3 février 1873 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix (10) février, 1873, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

L'installation du MAGASIN situé au No. [illegible] Washington, entre celles Benneau et St. Thomas, dans le Quatrième District de cette ville, et le même jour à 12 heures M. en son entrepôt, No. 74 rue [illegible] Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville.

Le fonds d'une [illegible] de liqueurs, vins, vaisselle, &c., transportés du magasin susdit. Le tout suivant inventaire déposé au bureau pour recollement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 fév—6 7 9 fév

PAR AUGUSTE MARREC vs JOHN MANUEL.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 4,[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, huit de mars 1873 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au nouveau faubourg Marigny, en cette ville, Troisième District dans l'Ilet numéro trente trois compris entre les rues Elysian, Hagatelle, Girod et St. Antoine, désigné par le numéro [illegible] sur un plan de Joseph Pilié, arpenteur, le 21 avril 18[illegible], et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, sous le No 8, au livre de plans No [illegible].

Le dit terrain ayant, mesure américaine, vingt sept pieds de face à la rue Girod, sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Dominique Lamata, suivant acte au rapport de Felix Perry, ci-devant notaire public en date du [illegible] octobre 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. — Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 fév—6,14,21—10 mars

Oscar Pouncelin vs. Henry Bird Schwabacher et Dwyer vs. le même.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 400 et 658.—En vertu d'un ordre de vente daté du [illegible] décembre 1872, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, huit de février 1873, à 5 heures P. M., en mon entrepôt, No 74 rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

4 comptoirs, 4 vitrines, 1 chaise, 1 pupitre, 1 tabouret et un fauteuil.

Transportés du magasin No 95, rue Royale.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions — Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18janv—26 31 1,8 fév

Louis Balles vs. John Behan Howard.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 4211—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix huit de février 1873 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain ou portion de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par la Promenade Carondelet, les rues St. Pierre, Robertson et Claiborne, et désigné par la lettre B d'après un croquis fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le [illegible] octobre 18[illegible], et annexé à un acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du [illegible] d'octobre de la même année.

La dite portion de terre ayant, mesure américaine, soixante quatre pieds six pouces de face à la Promenade Carondelet, soixante-dix pieds deux pouces trois lignes de profondeur et face à la rue Robertson, et soixante quinze pieds sept pouces six lignes de profondeur sur la ligne à l'opposé, et soixante quatre pieds six pouces de largeur derrière. La dite portion de terre fait partie des terrains désignés par les Nos. un et deux dans l'îlet soixante sept, suivant plan dressé par ... ci-devant voyer, le [illegible] mars 1847 et déposé sous le No un, au livre de plans No. 3 de ... T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles Lewis par acte au rapport du dit notaire Bienvenu, en date du 2 décembre 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

19janv—26,29,5,12 fév

George C. Flint & Co, vs William A. Valloft.

SEPTIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 9,347—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à C. S. Sauvinet, ci-devant shérif et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le LUNDI, dix février 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Le droit du défendeur à l'occupation de la maison en briques et ses dépendances située au No 249 rue Royale, entre celles St. Philippe et des Ursulines, dans le Deuxième District de cette ville, finissant au trente et un août 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 janv—29—fév 1,4,7,9.

Grande Vente de Faillite.

LE fonds de QUINCAILLERIE, FOURNITURES de navires, PEINTURES, etc., de A. HACKER & CO., 178 rue d'Orléans, en faillite, sera vendu sous trente jours. Les marchands, les manufacturiers, les constructeurs, les peintres, etc., rencontreront rarement une aussi belle occasion d'acheter à moitié prix de leur valeur les articles qu'ils désireront.

JOHN D. McGLENCEY, Syndic (Trustee)

30 janv—12f

Estate of William Von Phul & Frank Von Phul, individually & as partners of Von Phul Brothers.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, January 29th, 1873.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Von Phul Brothers, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon their own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupts, to them, or for their use, and the transfer of any property by them are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupts, to prove their debts and choose one or more Assignees of their estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 11th day of March, A. D. 1873, at 12 o'clock, A. M., at No 41 Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, Register.

feb 4—marshal S. B. PACKARD, United States Marshal.

ESTATE OF WILLIAM W. WILSON.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, January 29th 1873. This is to give notice that a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of WILLIAM W. WILSON, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 21st day of February, A. D. 1873 at 12 o'clock, A. M., at the No 41, Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, register.

feby 4, 21. S. B. PACKARD, United States Marshal.

Estate of Charles B. Pahmeyer.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, Jan. 18th 1873. This is to give notice that a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Charles B. Pahmeyer, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more Assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 21st day of February, A. D. 1873 at 12 o'clock, M., at the No 41, Exchange Alley, New Orleans, before D. Augustin, register.

jan 18 & feb 21 S. B. PACKARD, United States Marshal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUGENE TOURNE

Macaroni, Vermicelli, Vermouth, &c., &c.

Pour compte de qui il appartiendra.

PAR EUGENE TOURNE. — Aujourd'hui JEUDI, 6 février, 1873, à 11 heures A. M. au magasin de l'importateur, M. Marinoni, No 19, rue Vieille Levée, il sera vendu—

280 caisses macaroni et vermicelle, 24 caisses savon Marseille, 1 dito vermouth N. Prat, 4 dito Muscat,—extrait Remo. 4fév

PAR E. ROGER & CO.

Bière, Bière.

60 barils Bière de James Muir & Sons.

PAR E. ROGER & CO.—Hy. Samory, encanteur—JEUDI, le 6 février 1873, à 11 heures du matin, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée) il sera vendu—

60 barils Bière de James Muir & Sons.

Le tout sera vendu sans réserve pour clore des consignations.

Conditions à la vente. 5 fév.

Vente Sans Réserve.

600 caisses bottes, souliers et brodequins, 100 douzaines Souliers de Philadelphie.

PAR E. ROGER & CO.—H. SAMORY Encanteur—JEUDI, le 6 février 1873 à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Decatur, (anciennement Vieille Levée)

600 caisses bottes, souliers et brodequins.

Comprenant un bel assortiment reçu par les derniers arrivages du Nord.

100 douzaines souliers de Philadelphie, pour dames, demoiselles et enfants—Convenables pour le détail de la ville.

Conditions à la vente. 5 fév—

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & CO.—Aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane,

JEUDI, 6 février 1873, à 10 heures, il sera vendu—

Un lots de Marchandises sèches étrangères et américaines.

Une facture de Parapluies et de Parasols soie et alpaga, [illegible]

Lingerie de Messieurs.

A ma[illegible]

Une facture de ... imprimées assorties, ... français, ...

PAR D. E. MORPHY.

Vente de Quincaillerie à longs termes.

PAR D. E. MORPHY, ... [illegible]

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—FÉVRIER 1873.

[illegible]

R

Bastide ... Mme Vve	Lecoste Émile et Pierre
	M
Camp... Vincent	Melvin ... Jean
Cassidy ... Bernard	Mott ...
Cazenave Vincent	Massa ... Henri
Crane Mme Vve née Benoit	Massarat ... Guillaume
Castera (Mme née ...)	Matelon (le ...)
	Orange (le capitaine)
	R
Dominguez Baptiste	Rougeux Amant
	Raille Maurice
Estrade Jn Baptiste	Raveur Joseph
	Robin Augustine
Gaumand Auguste	
Gebhart Mme Vve née Brenner	Schmidt Jn Michel
	Sain Jn Marie
Gardet Marius	St-Marie Née ... Mlle
Gillet Etienne	Salvo Jonchan
Gilbertson Théodore	
	T
Hurbant Mme	Tascuyd Jean
Humon Gustave Arsène	Toursor Fortunée Dr
Huel Alexandre	V
Edouard	Vial André
	Valon J...
	Virgine Françoise
J	(Mlle)
Jobet Eugène (à Vaisin)	Viot Louis Victor
Jomonneau	

La Chancellerie du Consulat de France, rue St Louis, No 11, entre les rues St Antoine et Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi. 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU, que ce vingt-sixième jour de Décembre de l'année mil huit cent soixante douze,

Pardevant moi, MARCEL T. DUCROS, notaire public dans et pour la ville et la paroisse de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane susdit, dûment commissionné et assermenté:

S'est présenté M. CHARLES ROMAN, président et représentant de la Compagnie d'Assurance "LA SALAMANDRE", institution dûment incorporée, domiciliée dans cette ville.

Lequel a déclaré que, conformément à l'acte d'incorporation de la dite Compagnie, une assemblée générale des actionnaires a été convoquée et a eu lieu, dans les bureaux de la dite Compagnie, le 24 décembre courant, après trente jours d'avis, dans le *Picayune* et l'*Abeille* de la Nlle Orléans, journaux publiés quotidiennement, dans cette ville—dans le but exprès de prendre en considération et de décider, par un vote, la question d'adoption des amendements (proposés) à l'acte d'incorporation de la dite Compagnie.

Qu'à la dite assemblée générale, deux mille cent quatre-vingt-sept actions étant représentées des actionnaires pour tant plus des trois quarts du total des actions représentées ayant voté pour l'adoption des dits amendements, ainsi que le certifie du procès-verbal de la dite assemblée, copie qui est annexée à la marge du dit acte.

Et ledit Charles Roman, agissant en la qualité susdite, a déclaré en outre, qu'en vertu du pouvoir à lui conféré, qu'à l'effet de mieux exécuter les dits amendements et de les faire enregistrer, il annonce publiquement que les changements, additions et amendements à la Charte de ladite "Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE" sont comme suit:

ARTICLE SEPT.

Après les mots: "le souscripteur fournira son billet à un an de date," insérez ce qui suit: sujet à des appels trimestriels de cinq pour cent sur le montant originairement souscrit, payable le 20 mars, le 20 juin le 20 septembre et le 20 décembre de chaque année, jusqu'à ce que le montant total au capital souscrit ait été payé en plein; chaque versement sera porté au crédit des actionnaires sur les livres de la Compagnie et au dos de leurs billets, le premier versement sera exigible le 20 mars 1873.

ARTICLE HUIT.

A supprimer, excepté les deux premières lignes "des reçus signés par le Président et le Secrétaire, seront donnés aux souscripteurs pour le montant qu'ils auront payé comptant, ainsi que pour les billets fournis par eux," lesquels seront ajoutés à la fin de l'article sept à la place des articles onze et douze annulés.

Section 1.—A partir du 1er janvier 1873, les actionnaires ne paieront pas comptant les primes sur les assurances effectuées par eux; mais ils fourniront leurs billets datés du dernier jour de chaque mois, pour le montant des primes qu'ils auront été portées à leurs comptes respectifs pendant le dit mois, les dits billets payables le 30 décembre de chaque année.

Section 2. Dans les premiers jours de janvier 1874 et de chaque année subséquente, le Président fera dresser un bilan des pertes, (déduction faite du montant aussi porté au crédit des comptes d'intérêt et de profits éventuels) et des dépenses de la Compagnie, et il sera ajouté au total de ce bilan, dix pour cent l'intérêt par an, sur le capital payé, et il sera ajouté à ce total de ce bilan, et ainsi que ce présent à la troisième section de cet article, et aussi cinq pour cent pour la création d'un fonds de réserve.

Un assessment au pro rata, sur le montant total des dits billets de primes provisoires, sera fait pour couvrir le montant total des items ci-dessus mentionnés. Tout manquement à payer les dits assessements de primes annuels ou les appels de fonds sur le capital, donnera lieu à la forfaiture d'un montant égal en actions et des intérêts ou profits y affectés.

Section 3. L'intérêt de dix pour cent requis dans la seconde section de cet article sera payé comptant à ceux des actionnaires qui auront été assessés pour primes pendant l'année, et pour les actionnaires qui n'auront pas contracté d'assurance avec la Compagnie, cet intérêt sera porté à leur crédit sur les livres de la Compagnie et sur leurs billets d'actions.

ARTICLE NEUF.

Remplacer les deux premières lignes par ce qui suit:

Aucune action ne pourra être transférée, à moins que les billets de primes, fournis, ne soient payés, et dans ce cas, la réduction ordinaire sera accordée, à moins que le paiement des dits billets ne soit assumé par l'acquéreur avec l'approbation de la direction.

Ainsi fait et passé à mon étude, dans la ville de la Nlle-Orléans susdite, le jour, le mois et l'année écrits en premier lieu, ci-dessus, et en présence de Joseph W. Jones et William Kleila, témoins compétents, qui signent avec le dit comparant et moi, notaire.

L'original est signé

CHARLES ROMAN, Président.

J. W. JONES, WM. KLEILA,

M. T. DUCROS, Notaire public.

Moi, soussigné, annotateur des hypothèques de cette ville et de cette paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie, par les présentes, que l'acte d'amendement (et d'additions) à la charte de la Compagnie d'assurance La SALAMANDRE, a été dûment enregistré, aujourd'hui, dans ces bureaux, conformément à la loi, dans le livre de sociétés No 9, folio 50.

Nlle-Orléans, 28 décembre 1872.

(Sceau) (signé) C. DARCANTEL, député.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original qui se trouve dans mes archives.

En foi de quoi j'accorde ces présentes sous ma signature et mon sceau, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de décembre A. D. 1872.

2déc— M. T. DUCROS, Notaire Public

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

400 lots Linge fin.

200 lots Lingerie de messieurs.

100 douzaines Chapeaux, Casquettes et Sacs de voyage.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—HENRY LEVY, encanteur.—Salle d'encan, au No. 31 de la rue de Chartres.—JEUDI, 6 février, à 10 heures du matin, il sera vendu—

400 lots linge fin, tel que — Habillements en casimir, redingotes fines, habits de promenade, pantalons casimir, jeans et satinet, gilets de drap ou casimir et en drap, pea jackets, etc., etc.

200 lots chemises de dessus en mousseline et en calicot, chemises à devants de toile et à bouillons, chemises de peau, caleçons, mouchoirs, cravates, gants, bretelles, etc.

100 douzaines chapeaux, casquettes et sacs de voyage.

Conditions à la vente. 4 fév

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriétés de prix dans la rue de l'Hôpital

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur. Bureau No 27 Passage de la Bourse.—SAMEDI, 8 février 1873, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Louis, entre les rues Royale et Chartres—

Deux propriétés de prix situées dans la rue de l'Hôpital, entre les rues Tonti et Rocheblave.

Pour les dimensions, voir les plans à la Bourse d'Encan St. Louis.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque, et portant 8 pour cent d'intérêt l'an jusqu'au jour de la vente à parfait paiement, avec les clauses conservatoires habituelles.

Les actes de vente, y compris la taxe de 1873, par devant A. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1 fév—st

PAR S. GUINAULT.

Meubles.

PAR S. GUINAULT, encanteur. — Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—VENDREDI, 7 février 1873, il sera vendu, pour clore un compte, à 11 heures du matin, à la salle d'encan—

1 beau Side Board acajou dessus de marbre et étagère.

1 lit de repos, acajou, complet, ... des ...

1 Table de centre, dessus marbre [illegible]

1 Sofa et 2 Fauteuils acajou ...

Et quantité d'articles de ménage.

Conditions—Comptant.

PAR G. DE FERIET & CO.

SUCCESSION DE Mme C. H. S[illegible] — Magnifique Résidence de ... au coin de la rue Clouet, entre les rues Moreau et ..., deux terrains de prix pour bâtir dans la rue Clouet, entre les rues Moreau et Casacalvo.

PAR G. DE FERIET & CO., John G. Mo..., encanteur—Bureau et salle d'Encan, No. 50 de la rue Royale.

JEUDI, 6 février, 1873, à midi, à la Bourse d'Encan St. Louis, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession, les propriétés ci-après décrites:

1. Un certain morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans [illegible] compris entre les rues Clouet, Montegut, Moreau et Casacalvo, d'après un plan dressé par A. ... ... Dr... arpenteur, ... et déposé en l'étude de Louis Feraud, ancien notaire en cette ville. Le dit morceau de terre a 30 pieds de face à la rue Clouet, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble, la belle résidence bâtie en briques, ... en ardoises, bâtie sur ... de terre, retirée de la rue, portant ... rue Clouet, ayant galerie sur la ... salle à manger octogone, 2 chambres ... galerie fermée derrière, office, ... bains, &c., une cuisine en briques ... 2 chambres et ... au-dessus, une autre bâtisse ... au-dessus, ... grenier, ... hangars, ... jardin ...

2. Deux Terrains situés dans ... dans l'îlet compris entre les rues Clouet, Louisa et Chartres. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 6 et 7 ... 31 pieds de face à la rue Clouet, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, la bâtisse en ... étage, couverte en ardoises, ayant 2 chambres et une chambre au rez de chaussée ... et de fourrage au-dessus, deux ... Le morceau de terre est planté de ... fruitiers.

Conditions—Un tiers comptant ... et deux ans de crédit, en billets ... portant hypothèque spéciale et privilège ... l'intérêt à raison de 8 pour cent ... de la vente à parfait paiement ... Droit être assurées et la police ... aux vendeurs. Frais de ... retraits, honoraires d'avocat, ... le cas de ...

Les actes de vente par devant ... notaire public, aux frais des acquéreurs. 1 fév—

PAR O. VALLETON.

Fonds de Magasin de Tabac, Manufacture de Tabac, Machine à Vapeur, &c

SUCCESSION DE LOUIS MOULOR...

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans. No. ...

PAR O. VALLETON, Encanteur—Bureau ... Ma... rue de Magazin ... ordre de l'honorable ... comte Cour de District pour la paroisse ... en date du ... janvier 1873 ... JEUDI, ... février ... sera vendu à ... heures de ...

Le contenu du magasin ... rues Bienville et Vieille-Levée, ... un assortiment de tabac ... cigares, boîtes ... du dit magasin.

VENDREDI, ... février 1873, ... vendu à l'encan ... et l'assortiment ... de tabac, consistant ... machine à vapeur, ... ustensiles, cigares, tabac, etc., ... dans la manufacture de tabac ...

Conditions—Toutes sommes au-dessous de ... comptant, et tout ce qui excède ... à ... mois de crédit ... en billets ... pour cent par an jusqu'à ... paiement ...

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 2 Février 1873.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées. Pour les lettres locales ou des Etats Unis, voir les journaux anglais.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 9 A 11 A. M. [illegible]

A	L
Arnould Ernestine	Larrivé Auguste
B	...
Bouchet Alexandre	...
Bousquet ...	...
Bourcal ... Mi	...
...	...
Bardanelli Pietro	Lorion Jacques
Blaise Auguste	M
Blanche Sylvestre	Martin ...
Badestraca A	Majean ...
Barrau Vincenzo	Mathieu ...
Bastardo Natale	Meyer ...
Bernard Mme	Mercier ...
Bodier Jacques	Mul ...
Buonanno Nutziato	N
C	Noyes Charles
Carrerville Henri	P
Carbonne Honore	Prudent ...
Chabert P	...
Colles Emile	Pourcain ...
Codia B	...
Cremer Joseph	...
Crepey Joseph	...
...	Pellissier M...
Cheval Joseph	...
Cornuel A ...	Paquet Joseph
Campo Giovanni	R
D	Ramelli ...
Dan'agnac Dominique	Ranetti Antonio
De Castro G	Ranichinis ...
Desalondre Alexis	Robert Alfred
De l'Etivelle Leonce	S
De Forcaro A	Sourd Théodore
Dubiler Marcellino	Soules Dominique
Dupont Gabriel	Schaub Martin
Dubard Alexandre	T
Duraz Louis	Trias y Suñer ...
E	Toudvar Augier M
Escaig Albain	V
F	Vigne Auguste
Faustque Antoine	Villat Pierre
Fleury Laurent	Vokaes M
Ferrier A	Villier Auguste
Fasco Giovanni	Vacher Marie
Fondo Nicolo	Vedder M
Fortineau De ...	Vaca Adolphe
G	Vasquez Marie
Gaston Guillaume	Valdes Jose F

LISTE DES LETTRES DES DAMES

Restant au bureau de la Poste

A	Forbes Mme
Adam Pauline Mme	G
B	Gaalan Catherine Mlle
Bivaux Emilie Mme	Gilchi Mme Vve
C	H
Cresson Madame	Hangard Mme Vve
Coulbois Mme Vve	Hourguettes Mar... Mlle
Cornemont Marie 2	J
D	Jacquinet Mme
Dunet Marie Mme	L
Dazet Léon Mme	Laporte Marie Mlle
F	Louier Marie Mlle
Foucher Mme	

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

Nouvelle Orléans, 2 février 1873.

Cerf Wolff vs. Manuel Marcelin.

COUR de paroisse—Paroisse de la Pointe Coupée—No 260—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cour de Paroisse de Pointe-Coupée, dans l'affaire ci-dessus, à C. S. Sauvinet, ci-devant shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le LUNDI, 10 février 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit —

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ancien faubourg St-Jean, dans l'îlet borné par les rues Le Page, Broad, Washington et Septième, désigné par le numéro deux dans l'îlet numéro sept, d'après un plan annexé à un acte portant vente par la dame Beaulieu et Pierre Casanova à Antoine Fauvre, au rapport de J. K. Holland, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 22 mai 1865.

Le dit terrain ayant, mesure française, trente pieds de face à la rue Le Page, sur cent quatre-vingt pieds de profondeur.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dite dame Beaulieu et du dit Pierre Casanova, suivant acte au rapport du dit notaire J. K. Holland en date du 22 mai 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9janv—9,16,26,2,4fév.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

Au No 121 de la rue Gravier,

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$[illegible]	
Réassurances, refactions (rebates), dépenses, etc.	[illegible]	
		[illegible]
		[illegible]
Total de l'Actif		[illegible]

DÉCLARE

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent

Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent

Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	G. Stag,
don,	H. F. Von Behren,	G. H. Braughn,
Isaac Scherck,	M. Kiehn,	S. L. Sachs,
J. N. Schwartz,	Chas. Engsfeld,	H. Puhlmann,
Louis Schwartz,	M. Frank,	T. Richard,
X. Weissenbach,	R. M. Ungrove,	F. Rader,
J. A. Wildermann.		

[illegible]

L'A[illegible]

JEUDI MA[illegible]

FEUI[illegible]

LE ROI[illegible]

PAR [illegible]